



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET SEANCE DU 17 JUILLET 2025

Date de convocation :

10/07/2025

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Jean-Louis LIGAT, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Evelynne FUENTES, Thierry COMES, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Béatrice GONZALEZ (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Naïma METLAINE).

Absents : Damien OTON, Frédéric CRAVO, Yasine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, MATHIAS ROBIN, Daniel COURCELLE, Marielle ALONSO.

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/53 : SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SERVICE ARCHEOLOGIQUE DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES

Conformément au Code du Patrimoine, livre V et au décret n°2004-490 en date du 03 juin 2004 réglementant les fouilles d'archéologie préventive,

Considérant l'arrêté du Préfet de la Région Occitanie n°76-2025-0264 en date du 04 avril 2025, portant sur l'emprise des terrains sur lesquels les travaux de l'hospice 2 sont prévus et la nécessité de réaliser une intervention de diagnostic archéologique préalable aux travaux afin de connaître et préserver les éventuels vestiges archéologiques et de répondre aux questionnements de l'architecte du patrimoine, Il est nécessaire de signer la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive entre le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales représenté par le service archéologique départemental et la commune d'Ille sur Tet.

Ces opérations sont intégralement prises en charge d'un point de vue financier par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer cette convention.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire à signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 17 juillet 2025

Le Maire,




W. BURGHOFFER